

LE JOURNAL DE L'ADMD

Il est **temps**
d'agir pour
la dignité !



De mois en mois, d'année en année, le temps qui passe sans une loi équilibrée et respectueuse sur la fin de vie, condamne les Français à mal mourir.



HOMMAGE À
KATHERINE
ICARDI-LAZAREFF
PAGE 7

43^e ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE : RÉSULTATS
PAGES 4 & 5

9^e ÉDITION DE
L'ADMDTOUR
PAGE 13



QUESTIONS À
MATTHIAS SAVIGNAC,
PRÉSIDENT MGEN
PAGE 14

**ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**

N° 157 • FÉVRIER 2024

Nous en avons marre d'attendre !

Il y a un an, Emmanuel Macron s'engageait devant la Convention citoyenne sur la fin de vie à présenter un projet de loi sur l'aide active à mourir « d'ici la fin de l'été 2023 ». Le même président de la République expliquait à la télévision, en décembre 2023, qu'il présenterait le plan décennal sur les soins d'accompagnement en fin de vie, en janvier 2024 et le texte sur la légalisation du suicide assisté et/ou de l'euthanasie en février. Fin janvier, le nouveau Premier ministre, Gabriel Attal, lors de son discours de politique générale devant les parlementaires, s'engageait à présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi sur l'accompagnement en fin de vie « avant l'été 2024 ».

Nous pourrions moquer ces reports, ces hésitations, ces atermoiements. Mais nous sommes en colère. Nous l'avons dit, nous le disons et nous le redirons encore : « Nous en avons marre d'attendre ».

Quand Emmanuel Macron assume publiquement de « prendre son temps » sur le sujet de l'aide à mourir, nous lui rappelons que les Français, atteints d'une affection incurable avec des souffrances insupportables, ne l'ont plus, ce temps. Ils ne demandent qu'une seule chose : être accompagnés légalement, en France, dans leurs choix quand la vie n'est devenue que de la survie. Je pense à notre amie Katherine Icardi-Lazareff, qui nous a quittés dernièrement, et qui n'avait pas le temps que revendique le Président.

Nous voulons une loi qui respecte toutes les consciences. Nous voulons une loi qui n'abandonne pas les malades. Nous voulons une loi qui légalise l'aide active à mourir, même en l'absence de pronostic vital engagé à court terme. Nous voulons une loi fraternelle et solidaire.

Cette loi, nous la voulons en 2024. Grâce à votre engagement, nous y arriverons ensemble.

Ne nous laissons plus voler la dernière de nos libertés !

Jonathan Denis
Président

Vendredi 9 février 2024



Du côté ●●●

... DE L'ÉLYSÉE

Lors de la conférence de presse qu'il a tenue dans les salons de l'Élysée le 16 janvier dernier, le président de la République a évoqué à deux reprises, très succinctement, la future loi sur la fin de vie qu'il a qualifiée de « loi de progrès ».

... DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans une tribune parue dans le journal La Tribune du Dimanche, sous la houlette d'Olivier Falorni, député de Charente-Maritime, 18 parlementaires représentant neuf des onze groupes parlementaires de l'Assemblée appellent le Premier ministre, Gabriel Attal, à faire voter une loi sur la fin de vie dès 2024. Cette loi, préparée depuis de longs mois déjà, en particulier grâce à l'admirable travail effectué par la Convention citoyenne sur la fin de vie, doit proposer la complémentarité entre des soins palliatifs de qualité accessibles à tous et partout, et une aide active à mourir, encadrée. Les signataires de la tribune rappellent que notre société « doit » cette loi à celles et ceux qui témoignent de souffrances inapaisables. Comme un ultime recours. Comme un soutien moral.

Lors de son discours de politique générale, le 30 janvier, Gabriel Attal a affirmé devant les parlementaires :

« Conquérir de nouveaux droits, enfin, c'est être aux côtés de nos concitoyens jusqu'au bout de la vie. La fin de vie est sans doute l'une des questions les plus intimes et les plus délicates qui soit. C'est se pencher sur son histoire. C'est repenser aux souffrances endurées par certains. C'est s'interroger sur soi-même, sur ce que l'on voudrait face à l'insupportable et à l'irréversible ; face à l'irréparable. On ne peut légiférer sur la fin de vie qu'avec une grande prudence, une grande retenue et un grand respect.

Aujourd'hui, nos compatriotes, clairement, nous appellent à revoir notre droit. C'est une demande des familles. C'est une demande des malades. C'est un appel grave, auquel nous devons répondre. Nous y répondrons.

Nous renforcerons considérablement les unités de soins palliatifs dans notre pays, avec une unité par département. Avant l'été, nous examinerons, un projet de loi sur l'aide active à mourir dans notre pays.

Ce débat animera notre société, je le sais. Je souhaite qu'il puisse se tenir dans une volonté d'équilibre et dans le respect des convictions de chacun. »

... DU MINISTÈRE

La nouvelle ministre en charge de la santé, Catherine Vautrin, est connue pour ses positions conservatrices. Sa nomination n'est pas un signal très favorable à l'égard de notre revendication pour une loi de liberté en fin de vie. Néanmoins, le 17 janvier dernier, répondant à

la journaliste Sonia Mabrouk sur Europe 1, la ministre du travail, de la santé et des solidarités a déclaré qu'il fallait « accompagner les évolutions de la société avec prudence, dialogue et respect » et, que « à titre personnel, elle n'avait pas d'opposition à l'euthanasie. » Une déclaration à l'opposé de ses prises de position lorsqu'elle était parlementaire.

Accordons-lui le bénéfice du doute et continuons d'agir pour que les promesses du président de la République se transforment en actes.

... DES CULTES

Le mardi 23 janvier dernier, les représentants des communautés musulmane, juive, catholique, protestante et bouddhiste ont tenu une conférence de presse commune, unissant leurs voix pour s'opposer à la loi de liberté en fin de vie que réclament les Français. Par un communiqué, le président de l'ADMD a rappelé que notre société, en constante évolution, doit accompagner les aspirations légitimes de ses citoyens, notamment en ce qui concerne le droit de choisir sa fin de vie. La légalisation de l'aide active à mourir repose sur les principes fondamentaux de la France, que sont la liberté individuelle et la laïcité. Jonathan Denis constate avec une certaine préoccupation que certaines religions cherchent à dicter leur morale au sein de la société.

... DES SALONS

Cette année 2024, l'ADMD participera à plusieurs grands salons, manifestations et congrès, d'ampleur nationale. Le Congrès de médecine générale (Palais des Congrès de Paris, du 21 au 23 mars 2024), le Salon infirmier (Parc des Expositions de la Porte de Versailles de Paris, du 21 au 23 mai 2024), le festival Solidays (Hippodrome de Paris-Longchamp, du 28 au 30 juin 2024), la Braderie de Lille (les 14 et 15 septembre 2024), la Fête de l'Humanité (Brétigny-sur-Orge, du 13 au 15 septembre 2024) et le Salon des maires et des collectivités locales (Parc des Expositions de la Porte de Versailles de Paris, du 19 au 21 novembre 2024).

Sommaire ●

Vie des délégations	6 à 7
➤ Carte blanche à Véronique Mathieu	10
16 ^e Journée mondiale	8 et 9
Jeunes ADMD	12 et 13
Comité culturel	15 et 16

43^e assemblée générale.

7 OCTOBRE 2023 - VALENCE

Les bénévoles de la délégation de l'ADMD pour la Drôme, sous la conduite de Sandrine Langenecker, accueillent, ce samedi 7 octobre, la 43^e assemblée générale de l'ADMD dans le magnifique Palais des congrès et des expositions Jacques-Chirac, de Valence.

Plus de 450 adhérents étaient réunis, en provenance de la Drôme, bien sûr, mais aussi de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône..., pour un programme chargé, entre réunions statutaires et table ronde *Le droit de mourir dans la dignité, un nouveau droit humain*, en présence de Noëlle Châtelet, présidente du comité d'honneur de l'ADMD, de Martine Lombard,

professeure émérite de droit public à l'université de Paris II, de Jean-Sébastien Pierre, président de la Fédération nationale de la Libre Pensée, du Dr Claude-Alain Planchon, spécialiste de médecine nucléaire et de cancérologie, de Jean-Luc Romero-Michel, président d'honneur de l'ADMD, et d'Elsa Walter, écrivaine ; table ronde présentée par Yoann Brossard, secrétaire général de l'ADMD, et modérée par Anna Rousseau, journaliste.

Rendez-vous a été fixé le 28 septembre 2024, à Toulouse, pour la 44^e assemblée générale qui se tiendra grâce à la mobilisation des bénévoles de la délégation pour la Haute-Garonne et de notre délégué Pierre Juston.



TOTAL

Nombre de votants :

11 988

Bulletins nuls :

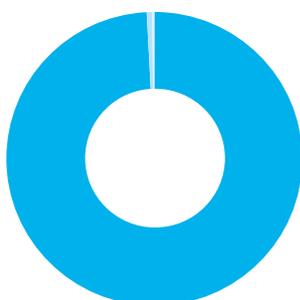
237

Bulletins blancs :

88

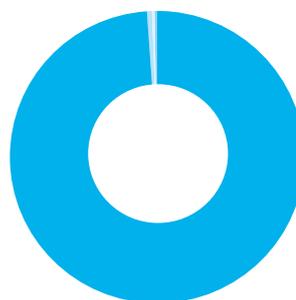
Suffrages exprimés :

11 663



PREMIÈRE RÉSOLUTION Rapport moral

- 11 569 (99,19%) Oui
- 27 (0,23%) Non
- 66 (0,57%) Abstention
- 1 (0,01%) Non exprimés



DEUXIÈME RÉSOLUTION Rapport d'activité

- 11 537 (98,92%) Oui
- 24 (0,21%) Non
- 88 (0,75%) Abstention
- 14 (0,12%) Non exprimés

RAPPEL DU VOTE

43^e assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

RAPPORT MORAL

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport moral présenté par le président, approuve ledit rapport.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport d'activité présenté par le secrétaire général, approuve ledit rapport.

TROISIÈME RÉSOLUTION

RAPPORTS FINANCIERS

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport financier, des comptes de l'exercice et du rapport du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports et les comptes tels qu'ils ont été présentés par le trésorier et affecte le résultat au compte report à nouveau.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

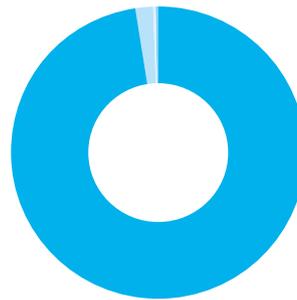
BUDGET PRÉVISIONNEL

L'assemblée générale, connaissance prise du budget prévisionnel pour l'exercice 2023, approuve ledit budget.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

QUITUS

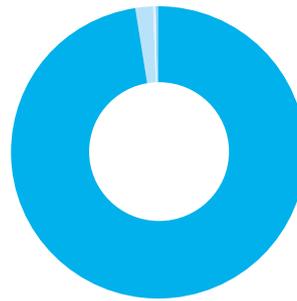
En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2022.



TROISIÈME RÉSOLUTION

Rapports financiers

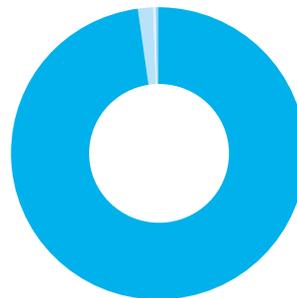
- 11 407 (97,81%) Oui
- 34 (0,29%) Non
- 216 (1,85%) Abstention
- 6 (0,05%) Non exprimés



QUATRIÈME RÉSOLUTION

Budget prévisionnel

- 11 380 (97,57%) Oui
- 35 (0,30%) Non
- 240 (2,06%) Abstention
- 8 (0,07%) Non exprimés



CINQUIÈME RÉSOLUTION

Quitus

- 11 416 (97,88%) Oui
- 36 (0,31%) Non
- 188 (1,61%) Abstention
- 23 (0,20%) Non exprimés

Élus !



Conformément aux articles 5.1 et 5.3 de nos statuts et conformément à l'article R4a de notre règlement intérieur, l'élection des deux administrateurs élus au titre du second collège (collège des délégués) pour un mandat de deux années est intervenue à l'occasion de cette 43^e assemblée générale.



C'est ainsi que **Pierre Juston** (administrateur sortant, délégué pour la Haute-Garonne et pour le Gers) et **Rémi Marchand** (délégué pour la Sarthe, pour l'Eure-et-Loir et pour le Loir-et-Cher) ont été élus administrateurs.

À la suite de la démission de *Claudine Guinot* – élue en octobre 2021 lors de notre 41^e assemblée générale – et conformément à l'article 5.8 de nos statuts, le conseil d'administration de l'ADMD a coopté comme administratrice, lors de sa réunion du 9 novembre 2023, *Marine Brenier*, ancienne députée des Alpes-Maritimes, adjointe au maire de Nice. Cette cooptation devra être ratifiée par la 44^e assemblée générale.





Le mot du secrétaire général ●

« **Marre d'attendre !** » C'est avec ce cri du cœur que nous nous sommes mobilisés très largement le 2 novembre dernier à l'occasion de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. Nous avons montré avec force que notre volonté était intacte. Je remercie ici nos délégués, nos adhérents et notre jeunesse pour leur engagement.

« Marre d'attendre ! » C'est ce que nous répondons aux tergiversations du président de la République et de ses gouvernements successifs.

« Marre d'attendre ! ». C'est ce que nous disent les malades en fin de vie que la procrastination présidentielle néglige, oublie, insulte même.

Nous en avons marre d'attendre, mais nous continuons le combat, pour une fin de vie digne et choisie. La 18^e Semaine de mobilisation nationale de l'ADMD se déroulera du 21 au 31 mars prochain. Elle sera riche d'événements et d'actions, partout sur le terrain, grâce à votre engagement. Ensemble, nous y arriverons !

Yoann Brossard
Secrétaire général



Saluons les nominations de Christine Suc comme déléguée pour le 14^e arrondissement de Paris et de Francis Sellier comme délégué pour la Marne.

Vie des délégations ●

HAUTE-VIENNE & CREUSE

DÉLÉGUÉE : BÉATRICE GÉRAUD

Le 20 novembre dernier, la délégation pour la Haute-Vienne et la Creuse recevait Jean-Luc Romero-Michel, président d'honneur de l'ADMD, pour une rencontre attendue par les adhérents. À l'Hôtel du département, les places étaient insuffisantes, chacun espérait une bonne nouvelle. Ces nombreux participants voulaient en savoir plus sur la loi attendue. Le conférencier, après un constat de la situation actuelle, a souligné l'importance des propositions de la Convention citoyenne. Les adhérents se disent inquiets des derniers positionnements pris par le Gouvernement. Un nouveau recul pour présenter cette loi qui s'éloigne chaque fois que la date prévue approche. Les adhérents, qui en ont marre d'attendre, pensent que les lobbies religieux ne doivent pas intervenir dans un pays laïque.



PARIS 18^E

DÉLÉGUÉE : SOPHIE GRASSANO

Le 28 novembre 2023, la mairie du 18^e arrondissement de Paris a reçu l'ADMD. Plus de 110 participants étaient présents. Une belle équipe de bénévoles les a accueillis. Anne-Claire Boux, représentant la mairie de Paris, a débuté par un mot chaleureux et authentique.

Jonathan Denis a animé cette soirée avec âme et fougue. Il a évoqué, par une note personnelle, le décès de son père. Le président de l'ADMD a résumé les événements qui ont marqué 2023, la Convention citoyenne sur la fin de vie, ses propositions positives. Il a souligné les hésitations et reculs d'Emmanuel Macron. Il a aussi informé de façon claire sur le processus parlementaire à venir.

Un débat a conclu cette soirée, les participants s'y sont exprimés de façon sereine, déterminés à mener les actions utiles pour obtenir une loi humaine pour la fin de vie.



CÔTE-D'OR

DÉLÉGUÉE : ELISABETH DUCLUT

La Maison du Projet de Quetigny a organisé le mercredi 29 novembre 2023 un apéro-débat sur la fin de vie. Proposé par un habitant dans la boîte à questions mise à disposition à chaque réunion, ce projet de société a été animé par Pierre Ancet, professeur des Universités des Sciences et co-responsable du pôle Ethique et vulnérabilité, en présence du député Didier Martin, co-rapporteur de la mission d'évaluation de la loi Claeys-Leonetti de 2016, du chef de service de l'unité de soins palliatifs la Mirandière Christophe Devaux et d'Elisabeth Duclut, déléguée de l'ADMD pour la Côte-d'Or.

PARIS 14^E

DÉLÉGUÉE : CHRISTINE SUC

Christine Suc, nouvelle déléguée de l'ADMD pour le 14^e arrondissement de Paris, avait souhaité réunir le 15 décembre dernier les adhérents de la délégation afin de se présenter à eux et faire leur connaissance. Plus d'une cinquantaine de personnes étaient au rendez-vous et la salle du Café des Artistes n'a pas pu accueillir tout le monde. Cependant, toutes les personnes présentes ont manifesté leur vif contentement et leur plaisir de se retrouver si nombreux pour manifester leur impatience sur la future loi de fin de vie et envisager des actions communes.

Les débats ont été riches et nourris, et la volonté de s'impliquer davantage dans le lobbying auprès des élus a été fortement exprimée.

Rendez-vous a donc été pris pour février pour une autre réunion, cette fois dans un lieu plus adapté au nombre de participants.



Hommages

HOMMAGE DE L'ADMD

À KATHERINE ICARDI-LAZAREFF

Notre amie Katherine Icardi-Lazareff est décédée le dimanche 14 janvier dernier, après des années de lutte contre la maladie de Charcot.

Nous avons une pensée très émue pour ses trois enfants avec lesquels elle a milité au sein de l'ADMD pour porter au plus haut, et avec rigueur, son témoignage. Il y a quelques mois, elle avait ainsi écrit à tous les parlementaires pour leur dire son combat quotidien et ses craintes

en l'avenir. Le 2 novembre 2023, pour la 16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, elle était encore à nos côtés, malgré le froid, sur la place de la République, à Paris.

C'est son fils Mehdi qui avait alors parlé pour elle ; elle n'avait plus la force de le faire.

C'est une véritable leçon de vie que nous a donnée

Katherine qui, jusqu'au bout et malgré le drame qui la touchait, a été une femme drôle, combative, résolue.

C'est une belle et grande femme qui nous a quittés.

Nous pensons à elle avec émotion. Nous pensons aussi à ses enfants qui trouveront, au sein de l'ADMD, le réconfort dont ils auront besoin dans les moments qui viendront.



QUATRE MEMBRES DE NOTRE COMITÉ D'HONNEUR NOUS ONT QUITTÉS.

Claude Sarraute est décédée à Paris le 20 juin 2023. Femme de lettres, journaliste, elle était très présente aux côtés de l'ADMD pour militer en faveur d'une loi de liberté en fin de vie.

Le 3 août 2023, **Gilles Perrault** est décédé à Sainte-Marie-du-Mont, dans la Manche. L'auteur du *Pull-over Rouge* était membre de très longue date de l'ADMD.

Le 13 octobre 2023, c'est l'astrophysicien **Hubert Reeves** qui nous quittait à Paris, loin de sa ville natale (Montréal). Esprit infiniment libre, il est redevenu *Poussières d'étoiles*. L'écrivaine **Christiane Collange** est décédée le 24 octobre 2023 ; elle était adhérente de l'ADMD depuis 2005 et grande spécialiste de « l'entreprise famille ».



16^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité

1. Bordeaux - Gironde
2. Ajaccio - Corse
3. Bourges - Cher
4. Vallon-Pont-d'Arc - Ardèche
5. Angoulême - Charente
6. Plaine-sur-Mer - Loire-Atlantique
7. Kerinod - Finistère
8. Champlitte - Haute-Saône
9. Dax - Landes
10. Périgueux - Dordogne
11. Apt - Vaucluse
12. Clermont-Ferrand - Puy-de-Dôme

13. Limoges - Haute-Vienne
14. Toulon - Var
15. Lille - Nord
16. Auxerre - Yonne
17. Aubenas - Ardèche
18. Paris
19. Évry - Essonne
20. Lyon - Rhône
21. Nogent-sur-Vernisson - Loiret
22. Montauban - Tarn-et-Garonne
23. Alençon - Orne
24. Épinal - Vosges
25. Toulouse - Haute-Garonne



12



17



23



18



24



19



13



20



25



14



21



15



22



16

Carte blanche à ...

Véronique Mathieu

DÉLÉGUÉE POUR LES VOSGES



LA RAISON DE MON ENGAGEMENT À L'ADMD

Monique, femme dynamique et drôle, fut terrassée un matin d'août par un AVC massif qui lui laissa, à 62 ans, de profondes séquelles irréversibles, une hémiplegie totale, une dépression, etc... Au début, elle lutta de toutes ses forces pour vivre, se remettre debout, puis, le peu de résultats qu'elle obtint la fit abandonner, et elle demanda la mort à de nombreuses reprises. Sans succès !

Elle développa alors une farouche haine pour les médecins urgentistes qui l'avaient sauvée, et cette haine fut plus forte que l'amour de sa famille.

Elle multiplia alors les tentatives de suicide au cours des dernières années. Prise de médicaments et d'alcool, tentatives d'immolation sous son fauteuil roulant, puis elle se précipita avec le même fauteuil roulant du haut des escaliers de la cave. À chaque fois, le SAMU la sauva de la mort. Elle finit par refuser de s'alimenter. Épuisée, Monique finit par s'éteindre comme une bougie, une nuit, dans son fauteuil roulant, après 12 ans de calvaire.

Monique, c'était ma mère.

Cette triste et douloureuse fin de vie qu'a connue Maman m'oblige envers mon prochain.

Très jeune, dans ma famille, on m'a enseigné l'engagement associatif, la solidarité, le don de soi. Au fil du temps, j'ai compris qu'une société se construisait sur l'entraide et le bénévolat, et que les grandes révolutions sociales triomphaient car elles émanaient directement du terrain vers la classe politique, et non l'inverse.

« J'AI COMPRIS QU'UNE SOCIÉTÉ SE CONSTRUISAIT SUR L'ENTRAIDE ET LE BÉNÉVOLAT, ET QUE LES GRANDES RÉVOLUTIONS SOCIALES TRIOMPHAIENT CAR ELLES ÉMANAIENT DIRECTEMENT DU TERRAIN VERS LA CLASSE POLITIQUE, ET NON L'INVERSE. »

Aujourd'hui, seulement 50% des Français qui en nécessitent ont accès aux soins d'accompagnement !

Aujourd'hui, près de 9 Français sur 10 souhaitent une loi sur le suicide assisté et l'euthanasie ! Le président de la République en 2024, malgré de nombreuses annonces, n'a toujours pas fixé de calendrier. Quelle conclusion en tirer ?

Pourquoi n'avons-nous pas la même offre de soins d'accompagnement et de fin de vie que les Belges, les Autrichiens, les Néerlandais, les Luxembourgeois, etc... Beaucoup d'états ont légiféré afin d'éviter des souffrances à ces patients qui le demandent.

Je suis très honorée d'être déléguée départementale de l'ADMD. Cela me permet de lutter en commun pour obtenir cette avancée sociale qui nous fait tant défaut en France. Je reste toutefois lucide. Il nous reste du pain sur la planche avant que demain cette loi de liberté soit votée et appliquée, avant que tous les Français disposent de soins d'accompagnement dignes de ce nom et que les souffrances de la fin de vie s'amenuisent.

Vous souhaitez soutenir l'ADMD ?

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité est la principale association française à œuvrer dans le domaine de la fin de vie. Avec ses 44 années d'expérience et ses 76 000 adhérents actifs, elle est une association puissante et reconnue. La solidarité et l'entraide occupent une place essentielle dans notre action :

- Elle défend les droits des personnes malades et des personnes en fin de vie,
 - Elle met en œuvre une permanence d'écoute et d'entraide et mobilise le cas échéant sa commission Soignants et sa commission juridique,
 - Elle représente les usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique,
 - Elle gère un fichier national de directives anticipées.
- Plus généralement, l'ADMD :
- Porte des valeurs d'humanisme, de laïcité, de solidarité et de liberté individuelle,
 - Défend le droit de chacun de décider de sa propre fin de vie dans le respect de sa propre volonté,
 - Milite pour la législation d'une aide active à mourir,
 - Œuvre pour un accès universel aux soins palliatifs.

POUR ADHÉRER

Directement sur le site de l'ADMD (admd.net – bouton J'ADHÈRE).

Le montant de base de l'adhésion (adhésion simple) est de 26 euros.

En adhérant à l'ADMD, vous recevrez votre dossier de nouveau membre comportant :

- Votre carte d'adhérent, annuelle, témoignant de votre appartenance à l'ADMD, qui vous permettra d'accéder à votre espace personnel,
- Un formulaire de directives anticipées et de désignation de personne de confiance à remplir,
- Un mode d'emploi de ce document et des conseils pour bien le remplir,
- Un fascicule sur les droits relatifs à la personne malade et à la personne en fin de vie.

Toutes les fois où vous en aurez besoin, vous pourrez joindre nos bénévoles de la permanence ADMD-Écoute, au 01 48 00 04 92 ou sur l'adresse admd-ecoute@admd.net.

Le montant de votre cotisation permettra de financer les services que fournit l'ADMD à ses adhérents ainsi que nos actions de revendication pour une loi de liberté en fin de vie.

POUR DONNER

Que vous soyez ou non adhérent de l'ADMD, vous pouvez faire un don qui nous permettra d'augmenter les ressources disponibles pour agir en faveur de la liberté en fin de vie.

Ce don – d'un montant évidemment libre – pourra être fait par chèque libellé au nom du Fonds de dotation de l'ADMD et envoyé par La Poste à l'adresse de notre secrétariat général : 130, rue Lafayette – 75010 Paris. Il pourra être également fait par carte bancaire directement sur le site de l'ADMD (admd.net – bouton JE DONNE).

Vous recevrez alors un reçu fiscal, par la Poste ou par mail, selon les cas. Seuls les dons effectués au nom du Fonds de dotation de l'ADMD ouvrent droit à une réduction d'impôts.

POUR TRANSMETTRE

Le Fonds de dotation de l'ADMD est habilité à recevoir les donations, les legs et les contrats d'assurance-vie à titre entièrement gratuit. Pour cela, le bénéficiaire à désigner sera : Fonds de dotation de l'ADMD – 130, rue Lafayette – Paris 10^e. Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur la transmission de votre patrimoine, vous pouvez joindre le secrétariat général de l'ADMD au 01 48 00 04 16 ou à l'adresse donateurs@admd.net. Votre notaire pourra vous apporter également toutes les précisions nécessaires.

POUR MILITER ET AGIR

L'ADMD est une association qui recourt essentiellement au bénévolat. Aussi, elle a besoin de vous.

- Si vous habitez en région, vous pouvez devenir délégué ou – si le poste est déjà pourvu – délégué adjoint. Être délégué, c'est être le représentant du conseil d'administration de l'ADMD sur le territoire d'un département (ou d'un arrondissement, à Paris). Les délégués adjoints le secondent. Vous voulez savoir si une délégation a déjà un délégué ? Facile ! Consultez le site de l'ADMD (admd.net / L'association / Nos délégués près de chez vous). Si vous souhaitez être délégué adjoint d'un délégué déjà en fonction, contactez-le par mail : ses coordonnées figurent sur notre site (admd.net / L'association / Nos délégués près de chez vous).

- Quel que soit votre domicile, et selon vos compétences, vous pouvez intégrer notre commission Soignants ou notre commission juridique. Vous trouverez plus de renseignements sur le site de l'ADMD (admd.net / Notre action / Solidarité et entraide). Pour vous porter candidat, contactez nos délégués nationaux soit à l'adresse commissionsoignants@admd.net, soit à l'adresse commissionjuridique@admd.net, selon le cas.

- Si vous habitez Paris ou sa proche banlieue, vous pouvez rejoindre notre permanence ADMD-Écoute qui accueille et reçoit sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 10 heures à 17 heures, au siège de l'ADMD. Vous pouvez postuler en envoyant votre candidature à l'adresse admd-ecoute@admd.net.

Dès vos premiers contacts, les modalités d'intégration vous seront précisées. Dans tous les cas, une formation adéquate sera dispensée.

Plus mobilisés que jamais !

L'année qui débute sera riche en engagements et en actions pour les Jeunes ADMD. Plus mobilisés que jamais, nous renouvelons notre présence à Solidays et à la Fête de l'Humanité, deux occasions exceptionnelles de sensibiliser et d'informer le public sur le sujet de la fin de vie en France.

La 9^e édition de l'AdmdTour débutera le 29 juin afin d'être à l'écoute de tous les Français sur les territoires (cf. page suivante). Des afterworks se multiplieront dans les villes universitaires, avec pour objectif de réunir les jeunes lors d'un moment convivial. Les Jeunes ADMD s'apprêtent donc à vivre une année intense, pleine de rencontres, de partages et de mobilisations.



Merci aux Jeunes Radicaux et aux Jeunes Génération.s pour leur présence à nos côtés ainsi que leur soutien.



L'équipe nationale des Jeunes ADMD, lors des 44^e Journées des délégations le 27 janvier 2024

Afterwork Paris.

Le jeudi 25 janvier 2024, nous avons eu le plaisir d'organiser un afterwork de rentrée à Paris, dédié à l'actualité sur la fin de vie et aux grandes échéances de l'année. Ce fut un franc succès, réunissant plus d'une quarantaine de jeunes engagés et désireux d'en savoir plus sur notre cause. L'ambiance conviviale et les échanges riches ont marqué cette soirée. Forts de cette réussite, nous sommes ravis d'annoncer que des prochains afterworks sont prévus dans différentes villes de France (Lyon, Bordeaux, Lille...).

AdmdTour 9^e édition

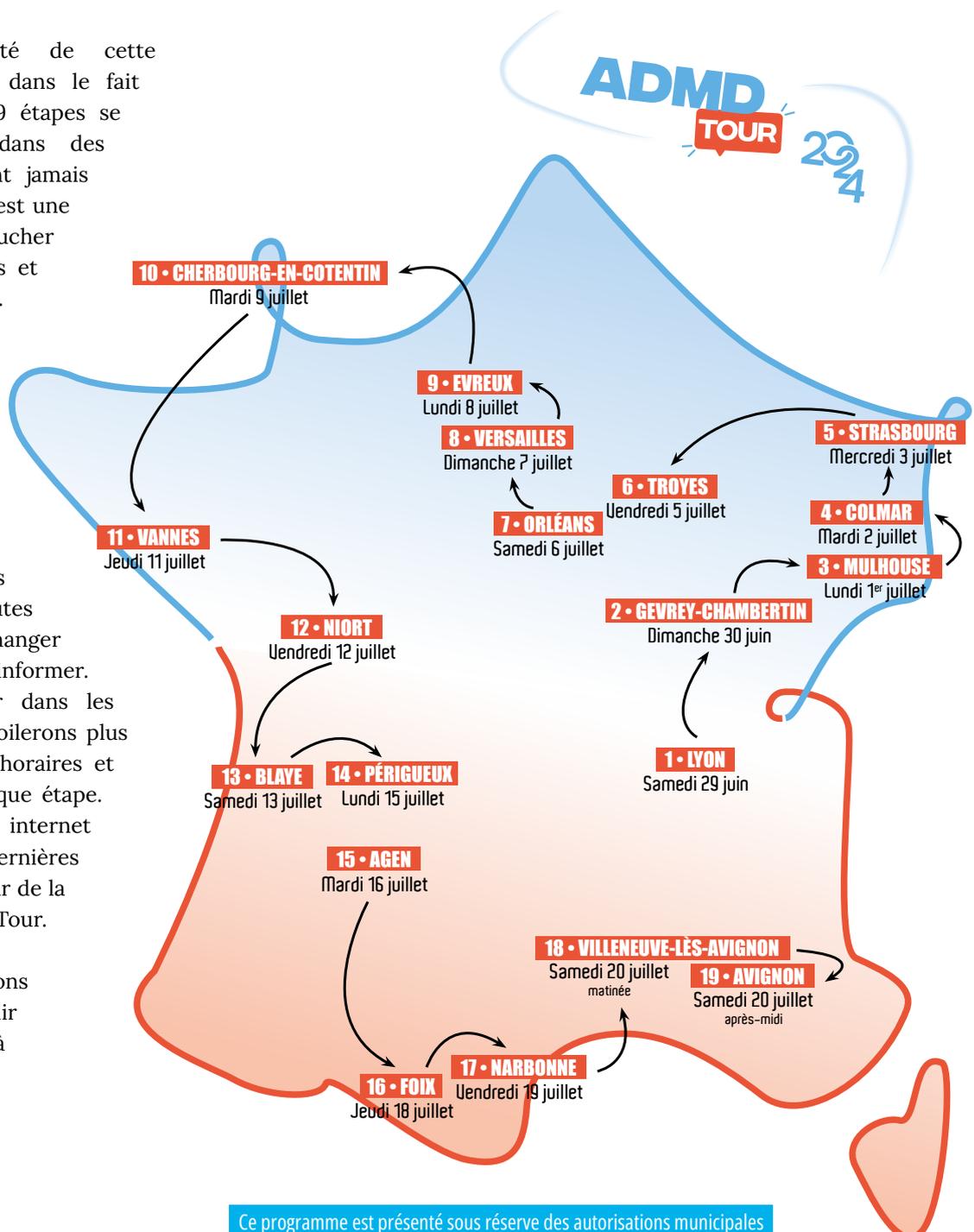
DU 29 JUILLET AU 20 JUILLET 2024



L'AdmdTour 2024 est de retour pour sa 9^e édition ! Cette tournée estivale, véritable symbole de notre engagement, s'étendra sur 19 étapes, parcourant l'ensemble de la France du nord au sud et d'est en ouest. Le départ aura lieu à Lyon et l'arrivée à Avignon, avec un parcours de plus de 4 500 km à travers notre beau pays.

La particularité de cette année réside dans le fait que 13 des 19 étapes se dérouleront dans des départements qui n'ont jamais accueilli l'AdmdTour. C'est une occasion unique de toucher de nouvelles personnes et d'élargir notre audience. Ces étapes seront autant d'opportunités de rencontres, de partage et d'actions concrètes pour la promotion des droits du patient et des directives anticipées. Nous serons ravis de vous rencontrer sur les routes de France pour échanger avec vous et vous informer. Restez connectés, car dans les mois à venir, nous dévoilerons plus d'informations sur les horaires et les lieux précis de chaque étape. Consultez notre site internet admd.net pour les dernières actualités et mises à jour de la tournée 2024 de l'AdmdTour.

Ensemble, continuons à rouler vers un avenir où le droit de chacun à décider de sa propre fin de vie est une réalité.



Ce programme est présenté sous réserve des autorisations municipales

Pacte progressiste sur la fin de vie *

Pouvez-vous nous présenter MGEN en quelques mots ?
Avec 4,2 millions de personnes protégées, 10 000 collaborateurs et 3 500 militants, MGEN est la première mutuelle des agents du service public. Acteur global de santé, elle gère 62 structures de santé en propre et en cogère 1 700 dans le réseau de soins du Groupe VYV.

MGEN porte des valeurs de progrès social depuis de très nombreuses années. Elle a soutenu l'IVG et soutient aujourd'hui une loi de liberté en matière de fin de vie. Pourquoi cette orientation profondément sociétale ?

En tant que mutuelle, acteur du mouvement social, nous prenons notre part dans les questions sociétales, tout simplement car ce sont aussi celles de nos adhérents. L'engagement en faveur de la justice et du progrès social fait partie de la raison d'être de MGEN.

Avec le président de l'ADMD, Jonathan Denis, vous avez souhaité créer un Pacte afin de présenter un front commun d'organisations laïques en faveur d'une loi de légalisation de l'aide active à mourir. Pouvez-vous nous présenter ce Pacte et les organisations qui le composent ?

MGEN et l'ADMD ont décidé fin 2022 de mobiliser plusieurs structures porteuses des mêmes valeurs républicaines et de créer un Pacte progressiste. Il compte aujourd'hui 27 membres, d'horizons très différents, mais tous unis autour d'une même vision du progrès social.

Certains objectent que l'aide active à mourir permettrait aux mutuelles de réaliser des économies. Que pensez-vous de cet argument ?

Cette critique vise à décrédibiliser les mutuelles qui prennent position. C'est méconnaître les mutuelles qui sont des sociétés de personnes ; notre objectif

n'est pas la lucrativité mais le service aux adhérents. Notre engagement s'appuie sur trois piliers indissociables : une meilleure connaissance des droits des patients ; une égalité dans l'accès aux soins palliatifs ; la légalisation de l'aide active à mourir, dès lors que le pronostic vital est engagé par une maladie grave et incurable.

MGEN participe depuis de nombreuses années à l'offre de soins palliatifs. Pouvez-vous nous parler de cet aspect de votre activité ? Est-ce à dire que les soins palliatifs et l'aide active à mourir sont des soins de fin de vie, parfaitement complémentaires ?

Dès 1994, MGEN a créé l'une des premières unités de soins palliatifs en France. Aujourd'hui encore, nous participons à cette offre de soins. Les soins palliatifs sont indispensables et nous militons pour leur développement afin que chacun puisse y avoir effectivement accès. S'ils sont nécessaires, ils ne sont pas toujours suffisants : certaines douleurs sont réfractaires et certaines personnes souhaitent être accompagnées pour mettre un terme à leur vie. Nous respectons totalement cette volonté. Pour nous, les soins palliatifs sont l'un

des dispositifs des soins d'accompagnement à la fin de vie, tout comme l'aide active à mourir.

Avez-vous des projets d'actions dans les semaines qui viennent afin de soutenir la revendication en matière de liberté en fin de vie d'une très large majorité de Français ?

Nous poursuivrons notre mobilisation, sur tous les territoires. Nous souhaitons informer les citoyens sur les enjeux de l'évolution de la loi et, une fois le projet de loi connu, en lien avec les délégués de l'ADMD, rencontrer les parlementaires pour faire valoir nos convictions.



Comité culturel.

Le comité culturel de l'ADMD a sélectionné pour vous :

RETROUVEZ TOUTES
LES CRITIQUES SUR
NOTRE SITE ADMD.NET
À LA RUBRIQUE
Ressources/Culture



Le serment de Berne,

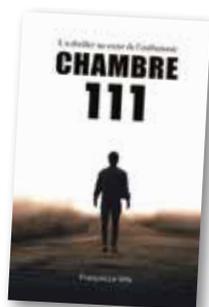
Jean-Luc Romero-Michel

« En quittant Berne, avec Cyril, nous nous sommes dit que nous voulions mourir comme lui. Dans la sérénité, la dignité, la joie, entourés de l'amour de nos proches.... Non pas d'une mort solitaire, comme si souvent en France, mais d'une mort solidaire et accompagnée, comme c'est le cas en Suisse, mais aussi en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne et dans bien d'autres pays voisins. »

C'est après avoir accompagné Alain Cocq vers son ultime voyage en Suisse que Jean-Luc Romero-Michel se fait une promesse. Ne pas oublier Alain Cocq, faire un plaidoyer pour tous ces malheureux Français qui souffrent jour après jour dans leur chair d'une maladie incurable, sans pouvoir être apaisés et qui souhaitent en finir, être libérés dans leur propre pays grâce à une loi qui le permettrait, sans être obligés de s'expatrier comme des parias.



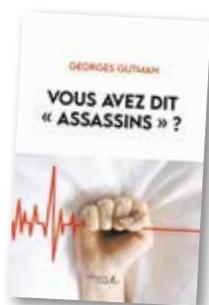
LIVRES



Chambre 111,

François Le Vely

Thriller ? Roman d'anticipation ? Une manière originale de parler de notre combat de façon humaine, médicale et législative.



Vous avez dit Assassins ?

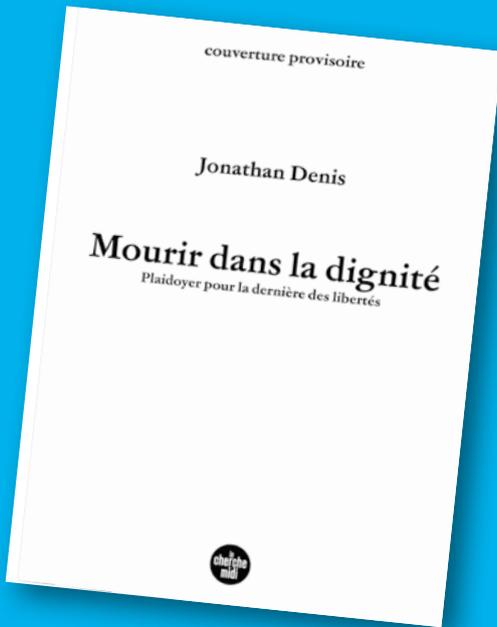
Georges Gutman

L'auteur nous livre plusieurs expériences douloureuses et traumatisantes, presque diaboliques. Le lecteur se pose la question « Mais qui sont les assassins au final ? ».



CEUX QUI RESTENT
CAMILLE PRIOUL

ÉTIENNE, UN TRENTENAIRE, ACCOMPAGNE SA MÈRE MALADE EN SUISSE POUR UN SUICIDE ASSISTÉ. DANS LE MÊME TEMPS, IL TOMBE AMOUREUX DE JULIETTE. COUREZ VOIR CETTE PIÈCE QUI PARLE DE LA VIE DANS TOUT SON ÉCLAT. LES DIALOGUES MÈRE/FILS SONT EXQUIS. VOIR LIEUX ET DATES SUR LE SITE ADMD.NET À PARTIR DU MOIS D'AVRIL.



Mourir dans la dignité ; plaidoyer pour la dernière des libertés •

Le livre-chorale de Jonathan Denis, au cherche midi (parution le 28 mars 2024)

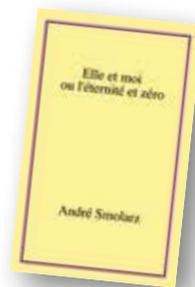
« Alors que la grande majorité de nos concitoyens est favorable à une évolution de la législation, la France rencontre des difficultés à statuer sur la question de la fin de vie assistée. Le retard français face à ce sujet sociétal met en lumière le rôle crucial de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) qui, depuis de nombreuses années, mène le combat pour légaliser l'euthanasie et le suicide assisté, tout en assurant un accès universel aux soins palliatifs. Jonathan Denis, président de l'ADMD, signe un livre-chorale qui donne la parole à de nombreuses personnalités : médecins experts, soignants, bénévoles accompagnants, penseurs, juristes, acteurs associatifs à l'étranger, politiques et adhérents engagés. Cet ouvrage, qui se veut à la fois un essai et un manifeste, a une triple ambition : informer et rappeler quels sont les enjeux et les données du sujet de la fin de vie, fédérer autour du combat mené par l'ADMD depuis des années, accompagner le débat public vers une légalisation. »



Pour Sophie et tous les autres,
Mark Lee Hunter, Angèle Delbecq, Jean-Louis Touraine
La femme de Mark Lee Hunter a voulu mourir, avec son aide, avant que la progression de sa maladie ne l'achève. Point de départ d'une enquête sur le droit de mourir, inédite tant par sa forme que par son contenu.



Les amants du Lutetia,
Émilie Frèche
Le film « librement inspiré » ne relate absolument pas l'histoire de ce livre bouleversant. L'écriture fluide et l'analyse sur notre société en font une lecture précieuse et émouvante.



Elle et moi ou l'éternité et zéro
André Smollarz
Il est toujours surprenant de découvrir qu'un livre ne se résume pas à ce que semble indiquer son titre. En voici bien l'illustration car ce qui est un plaidoyer pour le droit de choisir sa mort est aussi un hymne à la vie.

ADMD

130, rue Lafayette
75010 Paris

Site : admd.net

• Services administratifs :

Tél. : 01 48 00 04 16

Courriel : infos@admd.net

• ADMD - Écoute :

Tél. : 01 48 00 04 92

• Fichier national

des directives anticipées :

Tél. : 01 48 00 09 89

Courriel : da@admd.net

Toujours plus d'informations sur notre site admd.net et sur les réseaux sociaux :



X, Instagram :

[admdfrance](https://www.instagram.com/admdfrance) et [jeunesadmd](https://www.instagram.com/jeunesadmd)

Facebook :

[admd.france](https://www.facebook.com/admd.france) et [jeunesadmd](https://www.facebook.com/jeunesadmd)

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD).

Directeur de la publication :

Jonathan Denis

Responsable de la rédaction :

Philippe Lohéac

Coordinatrice de la rédaction :

Sandrine Arrault

Conception graphique :

Richard Cousin
yumyum.fr

Couverture :

Richard Cousin

Illustrations :

Freepik

Impression :

Imprimerie Arlys
12, rue Gustave-Eiffel
95190 Goussainville
Tirage papier :
43 000 exemplaires

Dépôt légal :

À parution

Bon à tirer le :

9 février 2024

Les textes signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur.